



PROCES-VERBAL DU CVS EXTRAORDINAIRE

Séance du mardi 17 octobre 2023 – 14h00

Etaient présents :

M. Frédéric PLUCHOT – Directeur de l'EPCAPA
Mme Françoise TENENBAUM – Représentante du CA – suppléante
Mme Marie-Ange MATHOUILLET – Représentante des Résidents – titulaire
Mme Simone BULLIER – Représentante des Résidents – titulaire
Mme Odette GUYOT – Représentante des Résidents – titulaire
Mme Bernadette TRUCHOT – Représentante des Résidents – suppléante
Mme Danièle OHLSSON – Représentant des Familles – titulaire
Mme Brigitte FLACELIERE – Représentante des Familles – titulaire
M. Jean-Paul CARRION – Représentant des Familles – suppléant
Mme Marie-Pierre COLLINET – Représentante des Familles – suppléante
Mme Catherine CHOMARD – Représentante des Familles - suppléante
Mme le Dr Amandine FARINOT – Médecin coordonnateur de l'EPCAPA
Mme Isabelle AMICE – Cadre de santé de l'EPCAPA
Mme Catherine PIANA – Cadre de santé de l'EPCAPA
M. Mickaël JEANNIARD – Animateur de l'EHPAD « Le Port du canal »
Mme Florence GERBRON – Animatrice de l'EHPAD « Les Bégonias »

Excusés :

M. Antoine HOAREAU – Représentant du CA – titulaire
M. Yannick LEFAIVRE – Directeur adjoint de l'EPCAPA
Mme Eliane DUPONT – Représentante des Résidents - suppléante
M. Francis PIERRE – Représentant des Familles – titulaire
Mme Claire MEGNE – Représentante du personnel – titulaire
Mme Nadia LOUZIER – Représentante du personnel – suppléante
Mme Christelle SIGOILLOT – Représentante du Conseil Départemental
Mme Marlène LANGUEDOCQ – Animatrice aux Marguerites
Mme Laurianne PINCOT – IDE coordinatrice de l'EPCAPA
Mme Aude-Marie MARTINET – Psychologue de l'EPCAPA

Monsieur le Directeur souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance ouverte à 14h.

1. Projet d'établissement de l'EPCAPA

Monsieur le Directeur rappelle que tout établissement médico-social a pour obligation d'élaborer un projet d'établissement qui est un document permettant de définir sa stratégie pour les 5 années à venir à partir des valeurs qu'il défend, au travers d'objectifs fixés et qui précise les actions et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il rappelle les différentes étapes mise en œuvre depuis la réalisation de l'évaluation interne en 2021 pour laquelle des membres du personnel, des représentants des résidents et des familles avaient été associés ce qui a ensuite amené à l'élaboration du projet d'établissement. Une fois le projet d'établissement validé, l'EPCAPA sera soumis à une évaluation externe courant 2024, menée par un organisme évaluateur.

Chaque membre du CVS ayant déjà pu prendre connaissance de l'ensemble des documents relatifs au projet d'établissement, Monsieur le Directeur propose de laisser la parole afin que chacun fasse part de ses remarques.



ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL D'ACCUEIL DE
PERSONNES AGEES DE LA VILLE DE DIJON
44 Boulevard de l'Université
21000 DIJON

Madame OHLSSON prend la parole et demande pourquoi il n'y a pas de médecin coordonnateur aux Marguerites. Monsieur le Directeur indique que la situation est la même pour les Bégonias car le Docteur FARINOT intervient en tant que médecin coordonnateur uniquement au Port du canal pour un temps de présence à 30%. Il précise que le recrutement est toujours en cours. Madame OHLSSON demande si l'élaboration des projets personnalisés des résidents peut tout de même se faire sans la présence d'un médecin. Madame AMICE répond que les projets personnalisés peuvent être réalisés de façon pluridisciplinaire malgré l'absence d'un médecin coordonnateur. Madame OHLSSON évoque la possibilité pour l'EPCAPA de recruter un médecin salarié ce qui résoudrait le problème. Monsieur le Directeur répond qu'il s'agit en effet d'une éventualité à étudier mais que cela n'empêchera en rien les résidents à pouvoir conserver leur propre médecin traitant s'ils le souhaitent. Madame TENENBAUM rappelle que cette hypothèse a déjà été évoquée à plusieurs reprises lors des séances précédentes et que cela pourrait réellement être un élément attractif pour un jeune médecin par exemple. Monsieur le Directeur termine sur ce point en indiquant que cette possibilité sera donc inscrite au plan d'amélioration de la qualité du projet d'établissement.

Madame TENENBAUM indique qu'il faudrait que certaines phrases soient reformulées car elles risquent de créer de l'ambiguïté pour les tutelles lorsqu'elles prendront connaissance du projet d'établissement. En effet, certaines phrases comportent la notion d'un EHPAD pour désigner l'EPCAPA, quand d'autres évoquent trois EHPAD avec trois numéros FINESS. Monsieur le Directeur indique que cela va être vérifié et modifié afin de lever toute ambiguïté à la lecture du document.

Madame OHLSSON poursuit en indiquant qu'il serait nécessaire que chaque professionnel porte un badge nominatif afin d'aider les résidents et les familles à tous les identifier. Les cadres de santé présentes répondent que chaque agent dispose déjà d'un badge mais qu'il est difficile de faire en sorte qu'il soit porté systématiquement. Madame TENENBAUM demande à ce que le port d'un badge par les professionnels soit inscrit dans le projet d'établissement.

Madame OHLSSON souhaite évoquer une phrase inscrite dans le projet d'établissement qui précise selon les termes suivants que « les familles ne sont pas ou peu investit dans l'animation ». Elle souhaite que la tournure de cette phrase soit modifiée car cela donne l'impression qu'il s'agit d'un reproche fait aux familles. Monsieur le Directeur accepte que cette phrase soit réécrite afin de préciser que l'établissement doit faire en sorte que les familles puissent participer activement aux activités proposées aux résidents.

Madame TENENBAUM indique que dans le projet d'établissement l'accent doit être mis sur le fait que l'établissement favorise la communication interne/externe, le développement du dialogue social et la poursuite de la mise en place de groupes de paroles tels que l'analyse de la pratique.

Suite à tous ces échanges, Monsieur le Directeur propose aux membres de soumettre au vote l'approbation du projet d'établissement tel que présenté en prenant en compte l'ensemble des remarques évoquées lors de cette séance.

☞ Le Conseil de la Vie Sociale approuve à l'unanimité des membres présents, le projet d'établissement, tel que présenté par Monsieur le Directeur en y intégrant l'ensemble des remarques évoquées.

Monsieur le Directeur remercie les membres présents pour le travail accompli et lève la séance à 15h30.

Le Directeur,

M. PLUCHOT

La Présidente,

Mme MATHOUILLET